

Réunion du Conseil supérieur de la Magistrature

La dignité comme règle fondamentale du magistrat

SM

Libreville/Gabon

En sa qualité de président du Conseil supérieur de la Magistrature, Ali Bongo Ondimba a centré, hier, son discours d'ouverture des travaux, sur cette recommandation devant guider l'ensemble des magistrats, y ajoutant "la discrétion et la fidélité au droit et à la République".

LE Conseil supérieur de la Magistrature a ouvert, hier, sa session pour l'année 2017. Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de président dudit conseil, a dirigé la séance. En présence de plusieurs membres du gouvernement, dont le ministre d'Etat en charge de la Justice, Garde des Sceaux, Fran-



Photo : OIOMO

Le président du Conseil supérieur de la Magistrature, Ali Bongo Ondimba peu de temps avant son intervention. Photo de droite : Une séquence de la cérémonie d'hier.

cis Nkea Nzigue.

Une occasion pour le chef de l'Etat de rappeler à tous les hommes de loi, les règles de conduite devant guider leur office et honorer leurs toges. À savoir, «la dignité, la discrétion et la fidélité au droit et la République». La dignité étant, aux yeux du président du Conseil supérieur de la Magistrature, fondamentale dans le respect que doit inspirer la Justice au



Photo : OIOMO/L'Union

Le chef de l'Etat échangeant avec des hauts magistrats au sortir des travaux.

citoyen. D'autant que pour Ali Bongo Ondimba, la mauvaise tenue, l'agitation et tous les autres comportements déviants affaiblissent, à la fois le magistrat, la Justice et, déstabilisent l'édifice de l'Etat de droit. «Le magistrat doit être un homme libre au service du droit et de l'Etat», a martelé Ali Bongo Ondimba.

Et de souligner qu'en at-

tendant les réformes envisagées lors de la tenue du Dialogue politique, «chacun d'entre vous devrait s'efforcer de combattre les maux qui minent notre Justice pour offrir à nos compatriotes et à ceux qui vivent et investissent dans notre pays, une justice qui protège tous et chacun». Non sans rappeler que ledit conseil est un cadre d'échange au sortir duquel doivent être prises les décisions qui traduisent la détermination des membres qui la composent, à mettre en place une Justice "plus forte et plus crédible".

Ainsi, le chef de l'Etat a exhorté les professionnels du droit, à se consacrer au travail qui fait d'eux, a-t-il dit, des hommes et des femmes respectables dans la vie, utiles à leurs semblables.

Suite en page 4

Procès Ali Bongo Ondimba/Pierre Péan

Me Delphine Meillet : Nous pouvons légitimement croire en la sagesse des magistrats

Propos recueillis par Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

Dans un entretien, le conseil du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, revient sur l'audience qui s'est tenue mardi devant la 17e Chambre du tribunal de grande instance de Paris, suite à une plainte en diffamation déposée par son client contre l'écrivain français Pierre Péan. L'avocate au barreau de Paris se dit confiante sur l'issue de ce procès, dont le délibéré est attendu pour le 5 octobre prochain.

L'union. Me Delphine Meillet, suite à la plainte pour diffamation déposée par votre client Ali Bongo Ondimba, contre l'écrivain français Pierre Péan, une audience s'est tenue mardi dernier devant la 17e Chambre du tribunal de grande instance de Paris. A quoi faut-il s'attendre ?

Me Delphine Meillet : L'audience s'est tenue mardi devant la 17e Chambre cor-



Photo : DR

Me Delphine Meillet, avocate.

rectionnelle de Paris et devant des magistrats professionnels, spécialistes des questions relatives à la liberté d'expression, à la loi du 29 juillet 1881. Ces magistrats connaissent bien Pierre Péan et ses méthodes pour avoir eu à le juger régulièrement de faits de diffamation dans un certain nombre d'affaires. Nous pouvons légitimement croire en la sagesse de ces

magistrats.

Cette plainte s'appuie sur quatre passages querelés du livre, "Nouvelles affaires africaines-Mensonges et pillages au Gabon". Pouvez-vous nous édifier ? Et sous quel prisme placez-vous votre plaidoirie ?

Ma plaidoirie se fonde sur deux postulats incontestables : ce pamphlet rédigé par Pierre Péan ne répond en rien aux règles de base fondamentales à toute personne qui se réclame d'exercer la noble profession de journaliste. Cet habitué des tribunaux n'a ni mené d'enquête sérieuse ni respecté le contradictoire.

Les propos relatés trouvent leur origine dans la rumeur et seulement la rumeur, ingrédient suffisant pour Pierre Péan pour élucubrer des thèses abracadabrantesques dans le seul et unique but de nuire à Ali Bongo Ondimba.

Dans un entretien avec un de nos confrères, l'accusé Pierre Péan soutient qu'il n'a fait que relayer des propos

tenus par des Gabonais. Que lui répondez-vous ?

Comme je viens de vous le dire, relayer des propos tenus par les Gabonais sans aucune base factuelle tangible, sans contradictoire, sans interroger les principaux intéressés sur ces faits dénoncés d'une gravité extrême, est proscrit par la loi sur la presse, mais avant tout par la déontologie même de tout journaliste qui se respecte. Le plus aberrant dans cette affaire est que Pierre Péan ait osé soutenir des accusations on ne peut plus graves en se fondant sur du vide.

Quelle tournure prévoyez-vous pour ce procès qui ne manquera certainement pas de faire couler beaucoup d'eau et de salive ?

Je ne peux qu'espérer que justice soit rendue. Le mal produit par la publication de ce brûlot est réel. Seule une condamnation en diffamation par le tribunal correctionnel de Paris permettra de laver l'honneur et la considération de Ali Bongo Ondimba.

Conférence de presse du porte-parole du gouvernement Alain-Claude Bilie-By-Nze décline sa feuille de route

M.A.M

Libreville/Gabon

HIER, le porte-parole du gouvernement par ailleurs ministre d'Etat en charge de la Communication Alain-Claude Bilie-By-Nze a dévoilé, hier, devant la presse, la feuille de route du ministère dont il a la charge. Avant toute chose, l'orateur a rappelé les priorités du gouvernement. «Les priorités du gouvernement mises en place il y a

quelques semaines consistent, premièrement à la mise en œuvre des Actes du Dialogue." C'est pourquoi il a donc rappelé l'urgence de faire en sorte que ces actes soient traduits en actes législatifs et règlementaires. Autre priorité : "Traduire de manière effective le Plan de relance de l'économie, qui est en cours et dont la traduction est grandement attendue par les populations". Troisième priorité : "Faire en sorte qu'en sus du Plan de relance de l'économie, les priorités déjà fixées



Photo : COE

Alain-Claude Bilie-By-Nze, déclinant sa feuille de route à la presse.

par le chef de l'Etat sur des problématiques liées à l'emploi de jeunes, la question de l'égalité des chances, soit une réalité".

S'agissant particulièrement de son département, il a déclaré : "Nous avons un département ministériel qui couvre trois principaux secteurs d'activité. Nous avons l'Economie numérique, la Communication, la Culture et les Arts, avec bien entendu deux axes importants : la question de l'Education populaire et l'Instruction civique.

S'agissant de l'économie numérique, une indication a été donnée de manière très claire : "Faire en sorte que d'ici à 2023-2025, la part du numérique dans l'économie nationale soit multipliée par 2. (...)". Relevons que le porte-parole du gouvernement a annoncé qu'après lui, les autres membres du gouvernement passeront devant la presse, selon un ordre de passage défini par le chef du gouvernement Emmanuel Issoze Ngondet.